



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MARS 2021

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK, Julien ZANY, Marjorie AUSSENAC, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Absents avec procuration : Lionel NICAUD (procuration à Christophe ROGER), Elsa SOARES (procuration à Christophe SOUDE).

Secrétaires de séance : Christophe SOUDE et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Avant de commencer la séance, Fabienne SIGAUD demande aux Conseillers s'ils ont des remarques ou des questions concernant le compte-rendu du conseil Municipal du 26 janvier 2021. Monsieur Henri ANTUNES demande la parole. Il annonce que les membres de l'opposition souhaitent « exprimer quelques réflexions ». Chacun leur tour, Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET et Julien CLEMENT donnent lecture d'un texte à l'assemblée (voir pièce annexée au compte-rendu). Au terme de cette lecture, les Conseillers Municipaux, membres de l'opposition quittent la séance à 20h35.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation des comptes de gestion 2020 : commune, caisse des écoles, énergies renouvelables, lotissements, logements sociaux.
- 2 Examen et vote du compte administratif 2020
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements sociaux
 - Commune
- 3 Affectation du résultat 2020
 - Caisse des écoles
 - Energies renouvelables
 - Lotissement
 - Logements sociaux
 - Commune
- 4 Vente du village vacances « Les Bois de Prayssac »
- 5 Demande de subventions – projet rénovation – extension du cinéma « Louis Malle » et plan de financement
- 6 Exonération des charges du 1^{er} trimestre 2021 pour le cinéma
- 7 Convention mise à disposition personnel pour la maintenance et l'entretien du local « tiers lieux numérique »
- 8 Demande d'agrément vidéo-protection
- 9 Participation aux travaux de l'ASA (stade)
- 10 Réfection éclairage zone d'activité de Meymes
- 11 Acceptation Don de Monsieur MARAIS à la Mairie
- 12 Questions diverses

1. Approbation des comptes de gestion 2020

Madame le Maire présente la délibération d'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par Maryse PETIT Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques.

Après lecture de la dite délibération, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2020 n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Les comptes de gestion de l'exercice 2020 : Commune, Caisse des Écoles, Logements Sociaux, Lotissement et Énergies Renouvelables sont approuvés.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Avant de passer à l'examen des comptes administratifs et conformément au code général des collectivités, Madame le Maire indique la nécessité d'élire un président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs.

Elle propose Christophe ROGER, son premier adjoint, en charge des Finances. Celui-ci est élu président de séance à l'unanimité.

Madame le Maire quitte la séance.

2. Examen et vote du Compte Administratif (CA)

Christophe ROGER présente à l'assemblée les comptes : Commune, Energies Renouvelables, Caisse des écoles, Logements Sociaux et Lotissement. Il fait lecture des montants de dépenses et de recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif Caisse des écoles est approuvé comme suit :

Caisse des écoles

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	8 012.67	9000.00 <i>(dont 1.26 € de Résultat antérieur)</i>
	INVESTISSEMENT		
	TOTAL CUMULE	8 012.67	9000.00

Vote : Pour à l'unanimité (15 voix)

Le compte administratif Energies renouvelables est approuvé comme suit :

Energies Renouvelables

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	36 191.42	317 665.13 <i>(dont 249 278.48€ de Résultat antérieur)</i>
	INVESTISSEMENT	33 196.30	48 712.30 <i>(dont 16 958.35 de RA)</i>
	TOTAL CUMULE	69 387.72	366 377.43

Vote : Pour à l'unanimité (15 voix)

Le compte administratif Lotissement est approuvé comme suit :

Lotissement

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	24 562.50	110 392.54 (dont 72 701.78€ de Résultat antérieur)
	INVESTISSEMENT	354 053.26 (dont 352 253.26 de RA)	22 762.50
	TOTAL CUMULE	378 615.76	133 155.04

Vote : Pour à l'unanimité (15 voix)

Le compte administratif Logements sociaux est approuvé comme suit :

Logements Sociaux

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	291.72	78 768.55 (dont 62 741.59€ de Résultat antérieur)
	INVESTISSEMENT	17 139.73 (dont 8 799.20 de RA)	8 799.20
	TOTAL CUMULE	17 431.45	87 567.75

Vote : Pour à l'unanimité (15 voix)

Le compte administratif de la commune est approuvé comme suit :

Commune

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 822 128.01	2 982 721.53 (dont 699 776.39€ de Résultat antérieur)
	INVESTISSEMENT	2 873 106.79 (dont 590 484.32 de RA)	2 060 860.64
	TOTAL CUMULE	4 695 234.80	5 043 582.17

Vote : Pour à l'unanimité (15 voix)

Les membres du Conseil apposent leurs signatures sur la feuille d'émargement de chaque compte administratif.

Madame le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

3. Affectation du Résultat 2020

Fabienne SIGAUD présente et propose de voter l'affectation du Résultat pour chaque budget.

Caisse des Ecoles

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 987.33

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 987.33

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Energies Renouvelables

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 281 473.71

→ Un excédent d'investissement cumulé de 15 516.00

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Résultat excédent en investissement au compte 001 15 516.00

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 281 473.71

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Lotissement

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un besoin de financement en investissement de 331 290.76

→ Un excédent de fonctionnement de 85 830.04

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Résultat déficit reporté en investissement au compte 001 - 331 290.76

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 + 85 830.04

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Logements Sociaux

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de	78 476.83
→ Un besoin de financement en investissement de	8 340.53

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Affectation en réserve en investissement au compte 1068	8 340.53
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	70 136.30

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Commune

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2020, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de	1 160 593,52
→ Un besoin de financement en investissement de	812 246.15

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2021 comme suit :

→ Affectation en réserve en investissement au compte 1068	812 246,15
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	348 347.37

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

4. Vente du village de vacances « Les Bois de Prayssac »

Madame le Maire rappelle rapidement aux membres du Conseil les conditions du bail précaire signé entre la Commune et la société « Au plaisir de camper ». Ce type de bail avait été choisi pour donner le temps aux gérants, sur trois années, de bénéficier de la capacité financière à terme de racheter le village de vacances. Le bail arrivant à échéance le 31 mars 2021, il convient donc de concrétiser la vente du domaine. Elle rappelle également le pacte de préférence inclus dans le bail qui stipule qu'en cas de vente du village de vacances : « A égalité de prix et de conditions, le propriétaire devra donner la préférence au preneur sur toutes autres personnes ». De plus, en cas d'acquisition par le preneur, les loyers versés se soustraient au prix de vente.

Fabienne SIGAUD rappelle l'estimation du service des Domaines concernant ce bien, à savoir 965 000 € avec une marge de plus ou moins 15%. Sur cette base et après plusieurs rencontres avec les gérants de la société « Au plaisir de camper » Fabienne SIGAUD précise qu'une proposition a été établie à 800 000 € Net soit un prix de 900 000 € moins les loyers versés (70 000 versés + 30 000 exonérés pour raison sanitaire liée au Covid).

Madame le Maire indique aussi : « pour signer le compromis de vente, il est nécessaire de prendre une délibération sur la base d'une proposition écrite du preneur. Délibération qui doit être annexée à ce compromis ».

Fabienne SIGAUD informe le Conseil qu'elle a reçu une offre de la société « Au plaisir de camper » pour un montant de 750 000 € Net. Cette proposition ne correspondant donc pas au montant évoqué avec les gérants du village.

Cette proposition étant différente du montant spécifié dans le projet de délibération, le Conseil décide de déclarer caduque la délibération telle que prévue à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle le montant des investissements réalisés pour la rénovation du village de vacances en 2014 : 1,4 millions investis avec des subventions à hauteur de 500 000 euros pour un reste à charge de la commune d'environ 900 000 euros.

Les membres du conseil municipal unanimement considèrent que la proposition écrite de la société « Au plaisir de camper » ne couvre pas la valeur du bien : « en tant qu'élus, il n'est pas envisageable de brader un bien public ».

Fabienne SIGAUD demande aux Conseillers de réfléchir ensemble à une solution qui permettrait de trouver une issue favorable avec les gérants de la société « Au plaisir de camper ».

Un débat s'ensuit duquel découle deux choix possibles :

- Solliciter les gérants de la société « Au plaisir de camper » pour qu'ils présentent une nouvelle proposition,
- Diffuser l'offre de vente auprès d'autres acquéreurs potentiels.

Au terme de la discussion, le Conseil décide à l'unanimité que :

Madame le Maire prene à nouveau contact avec la société « Au plaisir de camper » pour établir une nouvelle proposition et dans le même temps ouvre l'offre de vente à d'autres acquéreurs.

5. Demande de subventions et plan de financement – projet rénovation et extension du cinéma « Louis Malle »

Madame le Maire rappelle succinctement à l'Assemblée le projet de rénovation et d'extension du cinéma Louis Malle.

Elle présente et propose au vote le plan de financement suivant :

Coût estimatif :	1 417 846.00 € HT
Subvention DETR 2021 (25%) :	354 461.50 €
Subvention DSIL (25) :	354 461.50 €
Subvention Communauté de Communes	50 000.00 €
Subvention REGION (26.5%)	375 354.00 €
Autofinancement :	283 569.00 €

Elle informe le Conseil qu'il convient d'approuver ce plan de financement et de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes pour un montant de 50 000 €.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

Fabienne SIGAUD informe le Conseil qu'il convient également de solliciter la subvention de soutien à la construction d'équipements culturels et patrimoniaux structurants auprès de la REGION pour un montant de 375 354 €.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

6. Exonération des charges du 1^{er} trimestre 2021 pour le cinéma

Dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid 19 impliquant la fermeture des établissements culturels, Fabienne SIGAUD propose aux membres Conseil de renouveler l'exonération des charges pour le 1^{er} trimestre 2021 du cinéma Louis Malle.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

7. Convention de mise à disposition du personnel local « tiers lieux numérique »

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en place du coworking, une convention de mise à disposition, d'une salle et d'un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, a été établie entre la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et la Commune de Prayssac. Elle informe l'Assemblée que dans le but de simplifier l'organisation de l'entretien de la salle de coworking, la CCVLV demande également à la Commune de Prayssac de mettre à disposition un ou plusieurs agents techniques d'entretien, 1h par semaine. Cette convention prendrait effet dès le 15 mars 2021, pour une durée de un an renouvelable.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

8. Demande d'agrément vidéo-protection

Christophe ROGER, premier adjoint, explique à l'Assemblée que dans le cadre du projet d'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire de la Commune, il est nécessaire d'effectuer une demande d'agrément auprès des services de la Préfecture du Lot. Il rappelle qu'au vue du coût total

d'un tel dispositif, il a été décidé de décliner cette opération en plusieurs phases. Cependant, afin d'alléger les démarches administratives et d'anticiper la mise en place des prochaines phases, il informe les Conseillers que cette demande portera sur l'ensemble des caméras du projet.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

9. Participation aux travaux de l'ASA (stade)

Monsieur Dominique THELINGE, adjoint au Maire, rappelle aux Conseillers que le réseau d'irrigation d'eau du Lot traverse le terrain d'honneur du stade sur une longueur de 100 mètres. Suite à plusieurs casses des conduites d'eau ces dernières années, en raison de la vétusté du réseau très ancien, et afin de préserver l'état du terrain sur lequel des aménagements récents ont été effectués (arrosage automatique), il est souhaitable de détourner la canalisation d'eau agricole.

Les travaux sont du ressort de l'ASA de Matufle, en charge de l'irrigation de l'eau du Lot. Le coût étant élevé, cette dernière demande à la Commune de participer au financement afin d'alléger ces charges. Dominique THELINGE explique que cette canalisation dessert également les ateliers municipaux qui utilisent l'eau du Lot, notamment pour l'arrosage. Il préconise donc, dans l'intérêt général, une participation financière de la Commune à hauteur de 40 % du montant des travaux estimés à 3000 € HT, soit un montant de 1200 € HT à prendre en charge. Ce versement sera effectué auprès de l'ASA après réception de la facture.

Madame le Maire propose donc à l'Assemblée de passer au vote.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

10. Réfection de l'éclairage public zone d'activité de Meymes

Dominique THELINGE informe le Conseil que l'éclairage public desservant la zone artisanale de Meymes, soit 34 points lumineux, est totalement hors service depuis un certain temps. Il convient donc de remplacer l'ensemble des luminaires. Dominique THELINGE rappelle que cette zone est dans le champ de compétence de la Communauté de Communes. Les travaux, pour être subventionnés par la Fédération Départementale d'Energies du Lot (TE46), doivent être portés par la commune, mais seront pris en charge par la Communauté de Communes en lien avec la compétence « économie » qu'elle assume sur le territoire.

Madame le Maire propose de passer au vote.

Vote : Pour à l'unanimité (16 voix)

11. Acceptation du Don de Monsieur MARAIS à la Commune de Prayssac

Fabienne SIGAUD informe le Conseil que l'artiste peintre Jean-Jacques MARAIS, décédé le 03 mars 2021, a fait don de plusieurs toiles à la Commune de Prayssac. Dans un premier temps il s'agissait de 21 toiles pour lesquelles il convenait de délibérer ce soir. Or ce sont rajoutées 6 autres toiles qui n'ont pas pu être répertoriées avant le Conseil Municipal de ce soir.

Madame le Maire propose donc d'ajourner cette délibération et de la reporter au prochain Conseil une fois toutes les toiles répertoriées et estimées.

Elle ajoute qu'elle remercie Jean-Jacques MARAIS ainsi que ses proches pour ce don et que les toiles trouveront leur place dans le futur projet d'espace culturel de Santa Maria.

12. Questions diverses

Madame le Maire fait part aux conseillers des informations suivantes :

- Les commissions ont été réunies avant l'examen du budget 2021.
- Vendredi 12 mars à 11h, manifestation devant le cinéma Louis Malle à l'appel de la gérante, suite à une mobilisation nationale pour la réouverture des cinémas.
- Lors de son Conseil d'Administration du 5 mars 2021, l'Association des Maires et élus du Lot a adopté une motion visant à demander une territorialisation des mesures de lutte contre la propagation de la COVID-19.

Monsieur Christophe SOUDE informe le Conseil municipal :

- Suite au choix fait, par le Rectorat, le réseau Canopé et l'association Science animation, d'une expérimentation pour un projet « FABLAB » à l'école élémentaire, la mairie a souhaité, en partenariat avec l'association Science Animation, permettre à tous les Praysacois et aux écoles voisines, de partager ce projet.

Le Centre de Sciences, labellisé, Science, Culture et Innovation, par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Science Animation** a pour mission de rendre accessible à tous les publics, et plus particulièrement aux jeunes, les sciences, les techniques et l'innovation. Dans le cadre de cette expérimentation et pour aller plus loin, la mairie propose d'accueillir le Propulseur, un espace mobile de 60 m², qui propose de nombreux ateliers ludiques et créatifs ouverts à toutes et à tous. Ce laboratoire mobile, tests de technologies innovantes (imprimante 3D, découpe vinyle, découpe laser, etc.), sera présent sur la commune, place DUTOURS, du mardi 18 mai au samedi midi 22 mai 2021.

Sans autres questions,

La séance est levée à 22h35.

Mercredi 10 mars 2021

Bonsoir,

Nous souhaitons exprimer quelques réflexions :

- **Nous demandons, avant toute remarque à avoir une copie de l'enregistrement audio de la séance du précédent conseil municipal.**

Nous sommes offusqués et peinés de la retranscription, tout particulièrement concernant l'officier municipal :

- **Nos questions portaient sur le fait que la mairie avait toujours refusé une augmentation du policier municipal. Pourquoi ?**
- **Nous n'avons jamais remis en question ses compétences ! Pourquoi le faire si ce n'est au travers des décisions antérieures de la mairie ? c'est la seule question qui nous intéressait !!**
- **Le sujet du policier municipal est souvent abordé par l'équipe en place en dénigrant son travail, son attitude. Nous ne sommes pas nous l'opposition son employeur mais juste des oreilles attentives et des observateurs des décisions que vous prenez.**
- **Nous ne portons pas de jugements, Nous posons juste des questions pour comprendre et non dénigrer !**
- **Détourner les propos (ou mes propos), les rendant mensongers, voire diffamants, n'est plus supportable en plus d'être moralement douteux, qui plus est pendant une période anxiogène au cours de laquelle le lien social est ténu. Ainsi il est difficile de communiquer, dialoguer avec le ou les personnes impliquées pour rectifier les pseudo-propos écrits dans le compte-rendu. Cela a une incidence sur nos relations privées.**

Sur cette base qui peut vous paraître anecdotique, nous ne resterons pas ce soir malgré les sujets importants à débattre. Nous laissons un exemplaire de cette déclaration pour faciliter le compte rendu au secrétaire de séance et un exemplaire pour la presse présente ce soir.

Bonne soirée à tous